



NOTE DE TRAVAIL

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)

VINGT-DEUXIÈME RÉUNION

Montréal, 5 – 16 octobre 2009

Point 2 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) à introduire dans l'édition de 2011-2012

CONFIRMATION SIGNÉE FIGURANT SUR LA NOTOC

(Note présentée par G. A. Leach)

(Faute de ressources, seuls le sommaire et l'appendice ont été traduits.)

SOMMAIRE

La présente note de travail vise à préciser ce qui doit être confirmé sur une NOTOC en ce qui concerne les déperditions ou l'endommagement d'une unité de chargement.

Suite à donner par le DGP : Le DGP est invité à examiner la proposition d'amendement du § 4.1.3 de la Partie 7 figurant en appendice.

1. INTRODUCTION

1.1 Part 7;4.1.3 of the *Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air* (Doc 9284) states that the written information to the pilot in command (NOTOC) must include "signed conformation, or some other indication, from the person responsible for loading the aircraft that there was no evidence of any damage to or leakage from the packages loaded on the aircraft."

1.2 Many packages are not loaded directly onto the aircraft, they are first loaded into a unit load device (ULD) and consequently it is suggested that in such instances the signed confirmation contained in 7;4.1.3 should reflect the requirement of 7;3.1.2 which requires an inspection for evidence of leakage from or damage to dangerous goods contained in a ULD.

APPENDICE

PROPOSITION D'AMENDEMENT DES INSTRUCTIONS TECHNIQUES

Partie 7

RESPONSABILITÉS DE L'EXPLOITANT

...

Chapitre 4

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

...

4.1 RENSEIGNEMENTS À FOURNIR AU PILOTE COMMANDANT DE BORD

...

4.1.3 Les renseignements fournis au pilote commandant de bord doivent aussi contenir une confirmation signée, ou quelque autre indication, venant de la personne responsable du chargement, qu'il n'y avait pas de signe que les colis chargés à bord de l'aéronef ou dans une unité de chargement étaient endommagés ou fuyaient.

— FIN —